



Angers, le 8 octobre 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « Permis citoyen » : 10 ans d'un dispositif gagnant-gagnant

Pour célébrer les 10 ans du dispositif « Permis citoyen », le CCAS de la Ville d'Angers réunit l'ensemble de ses partenaires. Cette cérémonie se déroulera jeudi 9 octobre à 16h30 à l'Hôtel de ville et sera présidée par Christelle Lardeux-Coiffard, Présidente déléguée du CCAS, et Première adjointe en charge des Solidarités actives et des Droits des femmes.

### Une aide à l'obtention du permis de conduire en contrepartie d'un engagement bénévole : une réciprocité constructive et valorisante

Organisé par le Centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, le dispositif « Permis citoyen » vise à soutenir financièrement les Angevins de plus de 18 ans dans l'obtention du permis de conduire de catégorie B, afin de faciliter l'aboutissement de projets professionnels définis et sous condition de ressources. Le CCAS peut accorder une aide maximale de 1 200 €, sous réserve d'un apport personnel d'au moins 20 %.

L'aide au permis existe depuis 2008. Elle devient « Permis citoyen » en 2015 en intégrant le principe de réciprocité par l'engagement solidaire de 20 à 40 heures au sein d'une association partenaire ou des services municipaux (Emmaüs, Restaurants du cœur, Philodome, service des piscines, Ehpad, musées, cuisine centrale du CCAS...).

Son engagement est valorisé par un certificat de bénévolat et de compétences.

Le permis citoyen est un dispositif :

- facilitateur de réussite, véritable levier pour l'insertion et activateur d'engagement
- qui associe aide financière, accompagnement individuel et engagement.

### Un accompagnement complet :

L'accompagnement du CCAS est un gage de réussite. Au-delà de l'aide financière, c'est un soutien global qui est proposé au candidat avec des modules complémentaires variés, portant aussi bien sur le code de la route que la gestion du stress.

## Un dispositif reconnu par les partenaires du territoire

Le permis citoyen mobilise des acteurs variés du social, de l'insertion, du professionnel et de la mobilité.

### Les partenariats :

- **18 auto-écoles partenaires** sur Angers et 9 sur l'agglomération
- **52 structures d'engagement solidaire** (31 associations et 21 services) qui accueillent les candidats bénévoles
- **6 partenaires instructeurs** : la Mission locale angevine, le Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), le Département de Maine-et-Loire (les maisons départementales des solidarités), la CAF, Envergure, France-Horizon.

### Les bénévoles :

- **10 tuteurs bénévoles** du « tutorat solidaire à la conduite » portée par le CCAS et de la « conduite supervisée 49 » portée par AFODIL (Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale)
- **80h heures/an** par AFODIL pour le suivi logistique, l'entretien général des véhicules, le recrutement et la formation des tuteurs.

### LE PERMIS CITOYEN EN QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2015 :

- 588 personnes entrées dans le dispositif
- 312 permis obtenus
- Plus de 9 944 heures de bénévolat effectuées

En 2024 :

- 109 personnes accompagnées en permis citoyen